

2. Jusqu'ici, combien de fois et quel était dans chaque cas le montant en cause, a) a-t-on refusé d'admettre des dépenses, b) a-t-on réduit des dépenses par suite de l'opposition formulée par les représentants du ministère du Commerce?

Le ministre du Commerce a répondu en ces termes:

1. Le contrôle des dépenses exercé par le bureau de direction de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle est fondé sur les exigences énumérées dans la loi en vertu de laquelle elle a été constituée et comprend

a) L'approbation par le gouverneur en conseil et le lieutenant-gouverneur en conseil du plan d'ensemble de l'exposition, en indiquant les entreprises et projets divers qu'elle envisage en ce qui concerne la conception, l'organisation, la réalisation et l'administration de l'exposition, du coût estimé de chaque semblable entreprise ou projet ainsi que des frais estimés d'immobilisations et d'exploitations relatifs à l'exposition.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Le député ne pourrait-il nous faire connaître sa question de privilège, avant de citer tout ce passage du hansard? (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: J'allais proposer au député de poser sa question de privilège; nous pourrions ainsi nous dispenser des préliminaires.

M. Southam: J'ai presque fini. Je vais lire le reste. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre! La présidence a demandé au député de sauter les considérations préliminaires en dehors de la question. La documentation est déjà consignée au hansard. Pour faire gagner du temps à la Chambre, il pourrait peut-être en venir tout de suite à sa question de privilège.

M. Southam: Merci, monsieur l'Orateur. Voici ma question de privilège... je crois qu'elle semblera justifiée à tout député qui lira la réponse qu'on m'a donnée. Cette réponse est tout à fait évasive et de nature je crois à induire en erreur les députés. Je me propose de poser de nouveau une partie de cette question qui était inscrite au *Feuilleton*, avec l'espoir qu'on me fournira une réponse complète.

[*Français*]

LA MARINE MARCHANDE

A PROPOS DE LA CONSTRUCTION D'UNE FLOTTE MARCHANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Le gouvernement a-t-il l'intention d'adopter une politique de subvention à la construction navale pour favoriser une véritable marine marchande canadienne et aider en même temps à procurer du travail aux chômeurs?

[*Traduction*]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): L'honorable représentant a eu la bonté de m'envoyer la coupure de journal sur laquelle il fondait sa question. Celle-ci soulève de vastes aspects politiques qu'on ne peut aborder en réponse à une question à l'appel de l'ordre du jour.

LES TRAVAUX PUBLICS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—AFFECTATION DE DÉTENUÉS À DES TRAVAUX DE PEINTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Je désire poser une question au ministre des Travaux publics. Avis lui en a déjà été envoyé. Ma question est urgente, parce que la confirmation ou la révision de la décision en cause doit être examinée immédiatement.

J'aimerais demander au ministre s'il a reçu un télégramme de la *Painter's Union*, de Vancouver, protestant contre l'intention d'employer les détenus du pénitencier pour faire des travaux de peinture dans la nouvelle—je le répète le mot «nouvelle»—institution fédérale pour le traitement des narcomanes, d'une valeur de plusieurs millions, qu'on construit en Colombie-Britannique. Si oui, quelle attention accorde-t-on à la requête du Syndicat: qu'une main-d'œuvre recrutée au pénitencier ne devrait pas être employée dans une nouvelle construction—et je souligne de nouveau le mot «nouvelle»?

L'hon. Lucien Cardin (ministre des Travaux publics): J'ai reçu le télégramme que mentionne l'honorable député. Il est vrai que des détenus seront employés pour peindre l'intérieur d'un pénitencier. Que le pénitencier soit neuf ou qu'il s'agisse d'un travail d'entretien, ne semble pas modifier le principe en jeu.

L'attitude du syndicat dans cette affaire m'étonne un peu, car tous les députés savent, je pense, qu'aux yeux du ministère de la Justice la réadaptation constitue un objectif qui prend de plus en plus d'importance chez nos institutions pénales. A ce sujet, ce genre de travaux et d'autres font partie du programme de formation des détenus qui s'est révélé très fructueux pour leur réadaptation.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme les détenus du pénitencier font du travail qui serait normalement confié à d'autres personnes aux taux de salaire réguliers,